

APPEL des Fédérations CGT et FO

du secteur de la santé et de l'action sociale



au 5 mars 2013

Les Fédérations CGT Santé Action Sociale, FO des Services Publics et de Santé et FO de l'Action Sociale, se sont réunies le 27 février 2013.

Avec leurs Confédérations, elles réaffirment leur opposition résolue aux principales dispositions contenues dans l'Accord National Interprofessionnel (ANI) sur l'emploi du 11 janvier 2013.

Cet accord refusé par deux des trois grandes Confédérations syndicales organise une plus grande flexibilité pour les salariés, un recul de leurs droits individuels et collectifs au bénéfice des employeurs.

La lutte contre le chômage appelle une rupture avec les politiques d'austérité et de rigueur préjudiciables à l'emploi en qualité et en quantité.

Le gouvernement annonçant son intention de retranscrire dans la loi un mauvais accord pour les droits sociaux, la CGT et Force Ouvrière décident d'appeler les salariés à se mobiliser et à exprimer leur désaccord en direction du gouvernement, des députés et des sénateurs.

Les Fédérations CGT et FO du secteur de la santé et de l'action sociale appellent leurs syndicats à participer aux rassemblements, manifestations et arrêts de travail, qui sont organisés le 5 mars prochain pour dire :

Non à la transposition dans la loi de l'ANI

Cette journée doit exprimer un refus de l'austérité qui se développe dans nos secteurs au nom de la baisse des dépenses publiques et qui a pour conséquences :

- Le blocage des salaires et gel du point d'indice,
- La remise en cause des conventions collectives et des statuts
- Les suppressions d'emplois,
- La dégradation des conditions de travail,
- La remise en cause des principes de la sécurité sociale,
- La baisse des moyens financiers alloués au sanitaire, au social et au médico-social.

Forts du point d'appui constitué par la mobilisation du 5 mars contre l'ANI et au delà contre l'austérité, nous considérons que de nouvelles perspectives s'ouvrent pour organiser le rapport de force, dans l'ensemble de nos secteurs, sur la base des revendications suivantes :

- Le retrait de la loi HPST et la fin des enveloppes fermées,
- L'augmentation immédiate des salaires et du point d'indice,
- Le maintien et l'amélioration des conventions collectives, des accords nationaux et des statuts,
- Le maintien de tous les emplois et les embauches indispensables au bon fonctionnement de tous les services.
- La résorption des emplois précaires par la titularisation dans la FPH et l'embauche en CDI dans le secteur privé.

A cette fin, au lendemain de la présentation du « pacte de confiance » et après la mobilisation du 5 mars, nos organisations ont décidé de se revoir.

Paris, le 27 février 2013

fo.sante-sociaux@fosps.com